

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réclame des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 MAI

INFORMATIONS

Les embarras créés au gouvernement par ses propres maladresses, qui ont provoqué les sanglants événements de Fourmies, ne semblent pas complètement dissipés. Non seulement la scission du parti républicain le jette dans des trances continuelles, mais encore il est acculé à la nécessité de fournir à la Chambre de nouvelles explications sur sa conduite, sur les ordres donnés par lui et sur la piteuse attitude de ses agents dans ces douloureuses circonstances.

Au début de la séance, M. Chiché a en effet déposé une demande d'interpellation sur la recherche des responsabilités et sur les instructions envoyées par le ministre de l'intérieur aux autorités civiles pour la journée du 1^{er} mai.

La majorité républicaine, sur l'invitation de M. Fallières, garde des sceaux, a renvoyé l'interpellation à un mois, mais le débat n'est pas évité; il n'est qu'ajourné, et il permettra dans quatre semaines de rappeler à la mémoire de tous les douloureux souvenirs de Fourmies.

Les haines, au lieu d'être apaisées, seront ainsi plus aisément entretenues.

Le cabinet a fait preuve de peur; il hésite, il ne sait plus que faire, il sent l'hostilité grandir de tous côtés contre lui et contre la République.

LA LIGUE POUR LE REPOS DU DIMANCHE

La ligue pour le repos du dimanche vient d'obtenir un grand succès.

Le ministre des travaux publics a signé un arrêté en vertu duquel les gares de petite vitesse, qui sont actuellement ouvertes jusqu'à midi les dimanches et jours fériés, seront fermées à partir de dix heures du matin, sauf en ce qui concerne certaines marchandises dont l'expédition et la livraison continueront à pouvoir s'effectuer jusqu'à midi.

Les compagnies de chemins de fer pourront ainsi donner plus de repos à leurs agents, et l'administration se fût volontiers prêtée, comme les compagnies elle-mêmes, à des mesures encore plus favorables, si elle n'avait craint de troubler trop profondément les habitudes d'une partie de la population.

Dans les campagnes, en effet, la matinée est souvent consacrée à des travaux pour lesquels le temps manque pendant la semaine, et l'on risquerait, en fermant complètement la gare, de porter atteinte à des intérêts très sérieux.

Il a donc paru nécessaire de ne toucher qu'avec discrétion à l'état de choses existant; et bien que la réforme, dans les limites où elle est restreinte, ne doive sans doute avoir aucun inconvénient grave, il a été entendu qu'elle aurait lieu à titre d'essai.

L'expérience prouvera s'il convient de faire un nouveau pas en avant ou de revenir à la situation actuelle.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Voici l'itinéraire du voyage du Président de la République :

17 mai, de Paris à Limoges : Départ de Paris, midi; arrivée à Limoges, 6 h. 40 soir.

19 mai, de Limoges à Montauban : Départ de Limoges, 8 heures du matin; arrivée à Montauban, 3 h. 30 du soir.

De Montauban à Toulouse : Départ de Montauban, 5 h. 35 du soir; arrivée à Toulouse-Matabiau, 6 heures 20.

21 mai, de Toulouse à Luchon : Départ de Toulouse, 8 h. 30 matin; arrivée à Luchon, 11 heures.

De Luchon à Bagnères : Départ de Luchon, 12 h. 15 du soir.

De Bagnères à Tarbes : Départ de Bagnères, 4 h. 10 du soir; arrivée à Tarbes, 4 h. 39.

22 mai, de Tarbes à Pau : Départ de Tarbes à midi 15; arrivée à Pau, 4 h. 20 du soir.

23 mai, de Pau à Bayonne : Départ de Pau, 11 h. 9 matin; arrivée à Bayonne, midi 58.

24 mai, de Bayonne à Mont-de-Marsan : Départ de Bayonne, 8 h. 5 matin; arrivée à Dax, 8 h. 57; départ de Dax, 1 h. 40 soir; arrivée à Mont-de-Marsan, 3 heures; départ de Mont-de-Marsan, 11 heures du soir.

La nomination de M. Rivaud, préfet de la Loire-Inférieure, comme préfet du Rhône, en remplacement de M. Cambon, est aujourd'hui à peu près décidée.

Il est question de M. Lépine, secrétaire général de la préfecture de police, pour la préfecture de la Loire; le titulaire actuel de ce poste, M. Galtier, irait dans les Alpes-Maritimes.

Extrait de la République française :

« Les deux séances de la Chambre relatives aux événements de Fourmies ont prouvé que l'éducation politique d'une certaine portion de la démocratie républicaine n'a fait aucun progrès, et que certains caractères même laissent fort à désirer. Cette première constatation est déjà très douloureuse; ce n'est malheureusement pas la seule que nous ayons à faire. »

» SPULLER. »

Les dernières nouvelles annoncent que le duel projeté entre MM. Henri Rochefort et Isaac a été empêché par l'intervention de la gendarmerie belge.

Opinion du Journal des Débats

Voici l'extrait d'un article paru dans le Journal des Débats, lequel n'a jamais passé pour un clérical renforcé :

« Les politiciens de la République intransigeante ou agressive commencent peut-être, — je voudrais en être sûr, — à s'apercevoir de la lourde faute, de la double faute, morale et politique, qu'ils ont commise, en s'attaquant à l'Église, et en ayant l'air de s'attaquer à la religion, sous prétexte de déraciner le cléricalisme, comme ils l'ont fait, avec plus de passion que de justice, plus d'animosité que de clairvoyance, depuis dix ans.

« Ils n'ont pas compris, pas soupçonné, pas entrevu, que, à la veille des crises les plus redoutables, en présence de manifestations qui menacent de devenir pour l'ordre social d'aujourd'hui, non pas seulement un péril annuel, mais un danger quotidien, en face (qu'on me pardonne cette expression) d'une sorte d'invasion des barbares, c'est-à-dire d'une poussée terrible du prolétariat, de ce « quatrième Etat », qui veut faire et qui fera, comme le « tiers », sa révolution, ils n'ont pas réfléchi que l'Église seule, intermédiaire naturel entre les riches et les pauvres, pouvait amortir le choc, prévenir les haines, dissiper les malentendus, et accomplir, sous de nouvelles formes, son œuvre séculaire et traditionnelle de fraternité.

« Il y avait à choisir entre les agitateurs de cabaret ou de réunion publique et les ministres de l'Évangile, à renier les premiers qui attisent l'envie et soufflent la haine, à encourager ou, du moins, à ne pas décourager les autres, qui, pour la plupart, n'épousent pas nos querelles politiques, se tiennent au-dessus de nos différends ou de nos rivalités sociales, et nous disent à tous, suivant l'exemple et l'ordre de leur maître : « Aimez-vous. »

« La République anticléricale, la République opportuniste elle-même, se sont trop méfiées de l'Église et du prêtre, de la maison de prière et de l'homme de charité.

« Ceux qui font l'histoire de notre temps ont trop oublié, à mon humble avis, l'histoire de tous les temps, ceux qui président à nos destinées ont trop compté sur leurs gardiens de la paix et pas assez sur ces prédicateurs et ces préservateurs de la paix sociale, qui sont les missionnaires du vieil Évangile et qui portent toujours la bonne nouvelle, ou la bonne parole, aux pauvres gens.

« On a ôté le crucifix des écoles; il vient de réapparaître sur la place publique.

« Ceux qui ne pensent pas à cette résurrection sont, je crois, des cerveaux légers et des âmes sourdes; ils ont des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne pas entendre.... »

Le cathéchisme à l'école laïque

Tout récemment, on a publié une lettre par laquelle les maires de Plouane et Plouër (Côtes-du-Nord) faisaient savoir à leurs administrés que l'instruction religieuse serait, à l'école communale laïcisée, l'objet de soins tout particuliers.

A Boën-sur-Lignon, dans la Loire, ce n'est pas le maire, mais le directeur de l'école laïque qui se charge d'amorcer les élèves des familles chrétiennes par l'appât de l'instruction chrétienne : il a écrit à plusieurs d'entre elles, qui hésitaient entre l'école libre congréganiste et l'école communale laïcisée, qu'il se chargerait d'apprendre le cathéchisme à leurs enfants s'ils voulaient bien les envoyer à l'école laïque.

Nous ne saurions désapprouver l'attitude de ce bon instituteur; mais nous avons droit de nous étonner que le gouvernement, qui a pros crit le cathéchisme de ses programmes, le laisse enseigner quand l'intérêt de l'école offi-

cielle le demande. C'est jouer une singulière comédie!

Dans le Finistère, c'est beaucoup plus fort que dans la Loire. Un maire de l'arrondissement de Brest défend, bien entendu conformément à la loi, aux Frères qui sont encore instituteurs communaux, d'enseigner le cathéchisme; mais en revanche il permet à l'instituteur laïque ce qu'il défend aux Frères, et l'instituteur laïque, chargé par lui d'apprendre aux élèves le cathéchisme catholique, est un protestant!

Après cela on peut tirer l'échelle.

Tirage Financier

Emprunt 1876 de la Ville de Paris

Lundi a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le 58^e tirage trimestriel de l'emprunt municipal de 1876.

Il a été extrait 43 numéros ayant droit d'après leur ordre de sortie aux lots ci-après :

Le numéro 131,384 gagne 100,000 fr.

Le numéro 21,741 gagne 10,000 fr.

Le numéro 200,922 gagne 5,000 fr.

Enfin les 40 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

44,768 — 98,398 — 235,456 — 197,376
— 220,025 — 208,504 — 137,017 — 119,148
— 120,400 — 237,595.

EXPOSITION FRANÇAISE DE MOSCOU

C'est une heureuse idée d'avoir organisé une exposition française au cœur de l'empire russe. Notre industrie a peu pénétré encore dans ce pays, et la plupart des objets vendus sous l'étiquette française sont de la contrefaçon. Il était donc utile de faire connaître les véritables produits français. Tel est le but de l'Exposition de Moscou.

Le choix de cette ville s'explique par ce fait qu'il existe un palais ayant servi à l'Exposition russe de 1882, et qu'on avait peu de frais à faire pour le mettre en état. Ce palais appartenant à la couronne, il fallait d'abord l'autorisation du czar. S. M. Alexandre III s'empressa de rendre un ukase, sur la demande des autorités françaises, à la date du 25 avril 1890, autorisant l'Exposition projetée et mettant le palais et ses annexes à la disposition du comité d'organisation.

On se mit immédiatement à l'œuvre et aujourd'hui, après quelques mois de travail, les bâtiments sont en état de recevoir et ont déjà reçu, en partie, les objets envoyés de France ou des colonies françaises.

Le palais de l'Exposition a, à peu près, la forme d'un octogone dont les angles seraient arrondis. Au centre se trouveront des fontaines lumineuses, entourées de vertes pelouses. Les huit pavillons qui forment le palais sont disposés comme les rayons d'une roue et reliés par des galeries couvertes. En dehors du palais, se trouve un grand bâtiment renfermant les machines agricoles, la manutention, les magasins, les postes de police, etc. Une gare a été créée au cœur même de l'Exposition, entre ce bâtiment et un des pavillons.

Les visiteurs trouveront là maints souvenirs de l'exposition de 1889. En dehors des fontaines lumineuses, il y aura un ballon captif, des panoramas et des montagnes russes, ainsi appelées sans doute parce qu'elles sont complètement inconnues en Russie.

L'exposition est divisée en neuf groupes et subdivisée en 37 classes. Voici l'énumération des groupes : 1° Œuvres d'art ; 2° éducation et enseignement matériel et procédés des arts libéraux ; 3° mobilier et accessoires ; 4° tissus, vêtements et accessoires ; 5° industries extractives, métallurgie, chimie, etc. ; 6° industries mécaniques et électricité ; 7° produits alimentaires ; 8° agriculture et viticulture ; 9° horticulture.

On mande de Moscou, 11 mai :

« L'exposition française a été ouverte à deux heures. Le métropolitain a présidé à l'inauguration religieuse suivant le rite orthodoxe.

» Etaient présents : le gouverneur général Kostanda, les autorités et une foule d'invités.

» M. Dietz-Monin, s'adressant au gouverneur, a déclaré l'exposition ouverte.

» A cinq heures, le public a été admis à visiter les galeries. Le prix d'entrée est de un rouble.

» La galerie des beaux-arts et les fontaines lumineuses ont obtenu un très grand succès.

» Les musiques des grenadiers et du 4^e d'artillerie ont joué l'hymne national russe.

» La *Marseillaise* a été interdite. »

ÉTRANGER

EN PORTUGAL

Lisbonne 12 mai. — S'il est vrai que notre situation financière est troublée, s'il est exact que les agissements du marché anglais contre nos valeurs ont aggravé encore cette situation si néfaste pour notre crédit et notre équilibre économique, il est absolument faux qu'une agitation politique sérieuse existe en Portugal.

Le gouvernement, pas plus que la grande majorité monarchiste du pays, n'éprouve de craintes à ce sujet.

L'armée et aussi la garde civique ont prouvé à Oporto qu'elles ne sauraient pactiser avec les émeutiers.

Les républicains ont témoigné là de leur petit nombre et le gouvernement de son énergie.

Depuis ce moment, l'agitation républicaine a été stérile. La grande masse de la nation est nettement fidèle et dévouée aux institutions et au Roi.

Ce n'est pas sans amertume que l'on voit quelques journaux français, républicains il est vrai, servir d'instruments aux manœuvres de spéculateurs éhontés ou d'adversaires du Portugal.

En réalité, vous pouvez l'affirmer, il n'y a eu

que quelques actes révolutionnaires isolés, quelques tentatives criminelles sans écho ; du reste, toutes les mesures nécessaires subsistent, et il ne se produira rien de grave.

L'AGITATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 12 mai.

Une nouvelle entrevue entre les délégués de la fédération bruxelloise du parti ouvrier et le bourgmestre de Bruxelles a eu lieu aujourd'hui.

La discussion a été vive, et finalement le bourgmestre a décidé d'interdire la manifestation, par crainte de troubles.

On télégraphie de Gand que les grévistes ont décidé de faire une démarche auprès des grands fabricants pour leur demander d'intercéder auprès du roi afin que S. M. hâte le vote de la révision de la Constitution.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 mai 1891.

Les mauvaises impressions persistent en Bourse et l'ensemble de la cote continue à baisser. Le 3 0/0 recule à 92.30 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 103.75.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 780. Ce cours n'est en rapport ni avec la valeur intrinsèque du titre, ni avec la quotité du dividende fixé à 45 fr., ni surtout avec l'excellente situation de la Banque de Paris.

La Société Générale conserve une fermeté très remarquable à 475.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 760. On ne peut évidemment mentionner ce cours qu'à titre d'indication pour les acheteurs.

La Banque d'Escompte ne varie pas et se traite comme hier à 492.50.

Le Crédit Foncier a fléchi à 4.227.

Pas de changement sur le Crédit Mobilier que les achats du comptant maintiennent facilement aux cours antérieurs.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie gardent une attitude satisfaisante. Le président du conseil d'administration qui s'était rendu à Tunis pour régler sur place d'importantes affaires annonce l'heureuse et prochaine solution de ces opérations.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Tarragone-Barcelone-France qui a eu lieu dimanche à Barcelone s'est prononcée pour la fusion avec le Madrid-Saragosse.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine continue à être recherchée à 52.50. Les bénéfices du mois d'avril font ressortir la progression continue des résultats de l'exploitation.

Les Chemins Economiques se traitent à 417.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Les officiers d'infanterie se montrent très satisfaits du projet que le ministre a déposé sur le bureau de la Chambre des députés pour assimiler l'organisation des 18 régiments de ligne numérotés de 143 à 162 à celle des régiments numérotés de 1 à 144.

L'avancement qui est si lent parmi les officiers d'infanterie va être un peu accéléré ; on

nommera 9 colonels, 9 lieutenants-colonels, 18 chefs de bataillon, 144 capitaines. La suppression des lieutenants adjoints au chef de corps et des lieutenants adjoints majors, remplacés par des capitaines, nécessitera seulement la création de 72 emplois de lieutenants ou de sous-lieutenants.

En prévision de ces créations, il serait à souhaiter que M. le ministre de la guerre puisse augmenter un peu, cette année, le chiffre des admissions à l'Ecole spéciale militaire.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

PROBLÈME

Quel est le taux d'intérêt d'un capital de 200,000 francs, pour lequel on demande un revenu viager de 8,000 francs ?

Un enfant d'une école primaire, à qui nous avons posé ce problème, nous a répondu, après un instant de réflexion :

4 pour 100.

Et voilà ce que pas un de nos conseillers municipaux actuels n'a voulu voir, en séance, le 6 mai dernier.

Pas un n'a vu qu'il y avait plus de bénéfices pour les contribuables à accepter la proposition de M. et M^{me} X... qui ne demandaient qu'un intérêt de 4 pour 100, et naturellement l'abandon du capital à leur mort.

Ils ont mieux aimé payer 4.25 pour 100 au Crédit Foncier, sans aucun espoir de bénéfice, que de faire profiter d'un avantage un contribuable et un compatriote.

C'est donc une perte de 0.25 centimes par 100 francs et par an pour la Ville.

Quelle est donc la raison qui a pu faire agir ainsi notre administration municipale ?

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

L'Union Saumuroise a en vue deux objectifs principaux qu'elle veut poursuivre avec la plus grande ardeur :

L'instruction militaire de la jeunesse par la gymnastique et l'escrime et les exercices de tir.

Son préau de gymnastique est ouvert, ainsi que sa salle d'escrime, à tous les jeunes gens qui ont le désir de se préparer à la vie du régiment où tous devront passer.

Des armes et des munitions sont mises à la disposition de tous, chaque dimanche, et permettront à ceux qui font encore partie de l'armée nationale d'entretenir et garder les leçons qu'ils ont déjà reçues, tout en se procurant un agréable et patriotique passe-temps.

Les séances de tir commenceront le dimanche 17 mai et continueront régulièrement chaque dimanche, le matin et le soir, aux heures qui seront publiées. Des récompenses seront accordées aux meilleurs résultats obtenus.

Appel est fait à tous les patriotes. Qu'ils viennent tous ! Tous seront les bienvenus !

Première séance, le dimanche 17 mai 1891, de 9 heures à 11 heures du matin et de 1 heure 1/2 à 4 heures du soir, au siège de la Société, rue des Boires.

Tir au fusil Gras (réduit à 25 mètres). Tir à la carabine de précision et au pistolet de combat (12 mètres).

Ouverture très prochaine des tirs à longue distance et au revolver d'ordonnance.

A chaque arme, chaque mois, seront accordés au meilleur résultat obtenu, une médaille d'honneur et un diplôme.

Des concours spéciaux seront établis d'ici peu et des objets d'art et des armes seront dotés en prix aux lauréats, et ce, aussitôt qu'il aura été possible de faire un classement sérieux des tireurs ayant pris part aux premières séances préparatoires.

Le Vice-Président, Directeur du Tir,
G. DOUSSAIN.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 12 mai. — Louis-Alexandre Caillet, sous-lieutenant au 21^e régiment de chasseurs, de Limoges, a épousé Marie-Joséphine Coué, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 11 mai. — Sylvine-Clémentine Cognier, veuve de Laurent-Charles Renard, 65 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 12. — Joséphine Berland, veuve de Jean Rochée, 64 ans, route de Rouen.

COUR D'ASSISES

Audience du 12 mai

AFFAIRE CUILLERIER. — VOLS QUALIFIÉS

Le nommé Alphonse Cuillierier est né le 13 février 1871, à Saint-Lambert-des-Levées.

Le 18 mars dernier, Cuillierier passait devant l'habitation des époux Ragueneau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, qui était momentanément abandonnée. Il y pénétra en gravissant un escalier extérieur qui conduisait à un grenier, et dont la porte était ouverte. Il entra, et, à l'aide d'une fourche, fit un trou dans le plancher.

Par l'ouverture ainsi pratiquée, il se laissa glisser dans la cuisine, où il prit un pain et les clefs des autres appartements de la maison.

Il put, de cette façon, pénétrer dans la chambre à coucher, et fouiller les armoires, où il se

trouvait dans la neige. Il ne put pas reconnaître s'il respirait encore. A tout hasard, il prit une poignée de neige, de cette neige qui avait failli devenir son linceul, et il lui en frotta énergiquement les joues, le front et le cou, qui, bientôt, perdirent leur pâleur et devinrent rouges. Mordy poussa un soupir comme quand on s'éveille, il fit effort pour ouvrir ses paupières, parvint à les soulever et regarda de l'air effaré d'un homme qui ne comprend ni ce qui s'est passé, ni où il se trouve.

Ferrari, qui ne tenait nullement à jouer de son étonnement, le mit rapidement au courant.

— Vous êtes enchassé dans la neige. Quand je vous ai dit que je désirais vous causer, vous avez très mal pris la chose, vous avez tiré le revolver de votre poche et vous l'avez braqué vers ma poitrine. Devant ce procédé malhonnête, je me vis dans la nécessité de faire sauter d'une balle, le revolver de vos mains. Vous vous rappelez ces incidents, n'est-ce pas ?

» Voici maintenant l'explication de ce qui s'est passé, auquel vous ne paraissez pas avoir compris grand chose : mon coup de feu produisit un résultat imprévu : il détacha du flanc de la montagne une avalanche que les précédentes détonations avaient accumulée contre quelque

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XXVI

UN DRAME DANS LA NEIGE

Ferrari fut roulé jusqu'au bord du glacier, et ce fut un miracle qu'il ne s'y trouva pas précipité. Bien qu'étourdi par sa chute, il ne tarda pas à se relever ; il marcha, se tâta, ne se sentit aucune blessure. L'épaisse couche de neige sur laquelle il était tombé, avait rempli l'office de matelas et l'avait préservé des contusions. Une fois sur ses pieds, l'explorateur chercha Mordy du regard. L'employé avait disparu. A la place où il se tenait tout à l'heure, s'entassait une coulée de neige, qui pouvait mesurer trois mètres d'épaisseur, et qui s'étendait du couloir au glacier.

Peut-être Mordy avait-il été emporté dans une crevasse ? Peut-être demeurait-il enseveli sous cette couche de neige ? Aucun indice ne l'indiquait.

Ainsi donc, tous les efforts de l'explorateur pour acquérir quelque preuve de l'innocence

de Gustave Marchand allaient-ils se trouver anéantis ? Encore une fois, ne pourrait-il assurer un bel avenir à Maurice ? Non ! cela n'était pas, cela ne devait pas être ; cela ne serait pas.

Mais, si Mordy était enseveli sous la neige, le retrouverait-il ? Pourrait-il l'en retirer ? Il chercha à reprendre la place qu'il occupait avant l'avalanche.

— J'étais à peu près ici, calcula-t-il, et je fus roulé jusqu'au bord du glacier, c'est-à-dire à la distance de quinze pas, et dans cette direction. Mordy, qui se trouvait là-bas, a dû être projeté dans le même sens, et sans doute moins loin. La neige m'a balayé de flanc, parce que j'étais sur le bord de la coulée ; lui, se trouvait au beau milieu ; la neige a dû l'attaquer par les épaules, l'assommer, se masser autour de lui, sans le pousser trop loin.

Ferrari, ayant retrouvé sa carabine, s'en servit comme d'une sonde, et l'enfonça dans la neige aussi profondément que cela lui fut possible, et en vingt endroits différents, depuis la place où il estimait que Mordy se tenait avant l'avalanche, jusqu'au bord du glacier. Il ne rencontra aucune résistance.

— Avant que je le retrouve, il sera étouffé, pensa-t-il avec effroi.

Mais il réfléchit que, sans doute, le choc l'avait fait tomber en syncope ; il se rappela aussi que la neige fraîche n'est pas absolument imperméable et laisse passer de l'air ; il y avait donc des chances pour que Mordy résistât plus longtemps à l'asphyxie.

Il se mit à sonder avec ardeur et poussa un cri de joie quand il sentit, au bout de sa carabine, la résistance produite par un corps dur. Immédiatement il se jeta à genoux, et, grattant avec ses mains, il creusa la neige qui était friable, n'ayant pas eu le temps de se tasser. Il travaillait avec tant d'ardeur qu'il ne sentait pas le froid piquant.

Quand il eut fait un trou en entonnoir d'un mètre de profondeur, il sentit sous ses doigts le crâne de Mordy. Il ne creusa plus, dès lors, qu'avec une extrême précaution, déblayant d'abord un peu loin de la tête, puis, faisant tomber légèrement la neige attachée aux cheveux, au front et aux yeux. Bientôt la tête de l'employé fut complètement dégagée ; sa figure était pâle comme celle d'un cadavre. L'homme était-il mort ?

Ferrari déblaya le haut de la poitrine pour faciliter le jeu de la respiration ; il s'aperçut alors que Mordy était enchassé tout debout

trouva à dérober que quelques bijoux, des confitures et une bouteille de liqueurs.

Il remonta ensuite dans le grenier. Puis il perça le plancher une seconde fois, au dessus de la cave. Il y descendit et prit du vin dans une barrique.

Il s'échappa par la même ouverture, mais il fut arrêté presque aussitôt, encore nanti des objets volés.

Les antécédents de Cuillierier sont mauvais. Le 13 septembre 1886, le tribunal de Baugé l'envoyait en correction, jusqu'à dix-huit ans. Le 20 février 1891, le tribunal de Saumur l'a condamné à un mois de prison.

M. Guy, son défenseur, réussit à obtenir les circonstances atténuantes, et la Cour ne condamne Cuillierier qu'au minimum de la peine, c'est-à-dire deux ans de prison.

L'ÉLECTRICITÉ A CHALONNES

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous apprenons que la ville de Chalonnes, prenant exemple sur Saumur plutôt que sur Angers, s'apprete à éclairer à l'électricité sa voirie et ses principaux établissements commerciaux.

» Mercredi, M. le président de la Société d'électricité de Saumur et le directeur de l'éclairage, répondant à l'invitation de la municipalité de Chalonnes, se rendront dans cette ville pour arrêter les bases du contrat à intervenir. On peut être sûr que les représentants de la Société saumuroise ne quitteront pas Chalonnes sans avoir terminé l'affaire. Ils sont déjà certains d'avoir à alimenter 300 lampes.

» Comment se fait-il que près de nous on s'endorme, alors que partout ailleurs on progresse ? »

SAINT-CYR-EN-BOURG. — Mort accidentelle. — La semaine dernière, le sieur Pierron alla dans une carrière avec un cheval et un tombereau; tout à coup, un éboulement se produisit: le sieur Pierron reçut la chute d'une pierre pesant 250 kil., il mourut presque aussitôt. Le cheval et le tombereau ne furent pas atteints.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Une demoiselle Victorine Lobstin, âgée de 49 ans, de Doué-la-Fontaine, étant allée aux foires de Tours, y a été victime d'un vol de 46 fr.

Sur sa plainte, un individu, nommé Gabriel Auguste, a été arrêté. On croit avoir affaire à toute une bande.

LE MANQUE D'EAU A CHOLET

Par suite de la sécheresse, la ville de Cholet va bientôt manquer non seulement d'eau pour ses lavoirs et ses bornes-fontaines, mais encore d'eau potable.

Depuis quelque temps déjà, les puits de la

caserne Tharreau sont à peu près taris, et on n'est pas sans inquiétude à ce sujet. Toutefois, grâce à l'obligeance de quelques particuliers, les soldats auront suffisamment d'eau. MM. Pellaumail-Bergère ont mis à la disposition de M. le colonel du 77^e leur citerne du Bois-Régulier, jusqu'à l'ouverture de leur établissement. Lorsque le régiment de leur établissement. Lorsque le régiment ne pourra plus puiser d'eau sur ce point, ces messieurs ont offert à l'autorité militaire trois excellents puits situés dans leur propriété de Saint-Melaine. D'un autre côté, M. Gasc a autorisé la ville et l'armée à prendre de l'eau dans une prairie située non loin du Bon-Pasteur.

Cholet ne devrait donc pas manquer cet été d'eau potable, qu'il serait facile de procurer aux habitants nécessiteux, à l'aide de tonnes, car nous savons que les sources de Saint-Melaine sont très abondantes, et que les propriétaires donneraient également à la ville toutes les autorisations désirables.

M. le maire de Cholet a réuni vendredi soir, à la mairie, les Commissions des finances et des travaux publics pour étudier cette question des eaux. En ce qui concerne l'alimentation des lavoirs et des bornes-fontaines, l'administration municipale fait préparer, pour le soumettre au Conseil municipal, un projet de captation des eaux de la Moine en amont de la ville, où elles sont bien plus propres qu'en aval. Ces eaux seraient refoulées à l'aide d'une machine locomobile, dans des conduits en fonte installés provisoirement, qui viendraient se brancher sur la canalisation de la Godinière.

Le comité consultatif d'hygiène de Paris doit se réunir pour examiner le projet d'eau potable présenté par la ville de Cholet. Il résulte de l'examen du professeur délégué par ce comité, que les eaux des sources de Charruelle et de la Vergnaie, qu'il a examinées sur les lieux, seraient de bonne qualité et que le Conseil municipal ne peut espérer en trouver de meilleures dans un périmètre assez étendu.

M. DE MONTLUC. — M. de Montluc, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, conseiller à la Cour de Douai, a été nommé, dimanche, maire de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Il remplace M. Boulais qui avait été pour suivi pour abus de confiance.

UN DOMPTEUR BLESSÉ

On écrit de Versailles, 12 mai :

« Le dompteur Roussel, dont la ménagerie est installée sur le Champ de Foire, à Versailles, a été victime, hier, d'un accident qui, fort heureusement, n'a pas eu de conséquences graves, grâce à son énergie et à son sang-froid.

» M. Roussel avait réuni dans la cage-théâtre quatre ours énormes, un blanc et trois noirs.

» A la fin de la représentation, lorsque le

dompteur tournait le dos à l'ours blanc, celui-ci se jeta tout à coup sur lui et le saisit à la main.

» Les énormes crocs de l'animal traversèrent de part en part, en trois endroits, la main de M. Roussel, qui parvint néanmoins à faire lâcher prise à l'animal à coups de cravache.

» L'intrépide dompteur voulut néanmoins terminer la représentation, mais les spectateurs étaient sous le coup d'une si vive émotion que de toutes parts on lui cria de sortir.

» Déjà, en 1889, à Versailles, M. Roussel avait failli être dévoré par une lionne qui lui avait broyé une chaise entre les mains. »

La ménagerie Roussel était à Saumur le mois dernier. Le directeur de cette ménagerie, qui vient d'être victime de l'accident qu'on vient de lire, a de la famille dans le pays. Son cousin était marchand-tailleur rue de la Tonnelles.

LA CONSERVATION DES BOUQUETS

De nombreux procédés ont été préconisés pour conserver la fraîcheur des bouquets le plus longtemps possible. Voici une recette de la plus grande simplicité. Il suffira de se servir, au lieu d'eau ordinaire, d'eau distillée ou d'eau de pluie, dans lesquelles la conservation sera plus longue, et de plus le liquide ne prendra pas cette odeur sulfurée si désagréable que tout le monde connaît. On pourra garder ainsi des bouquets frais pendant 15 ou 20 jours.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 13 mai, 12 h. 45.

Une communication officielle, reçue à Saint-Petersbourg, dit que pendant le voyage du Tsarewitch, à Usu, un agent subalterne de la police a frappé d'un coup de sabre à la tête le fils du Tsar.

Le malfaiteur tenta de porter un second coup; mais il fut renversé d'un coup de bâton que lui asséna le prince de Grèce.

La blessure du Tsarewitch est légère et n'inspire pas d'inquiétude.

Une réunion des délégués mineurs du bassin de la Loire, tenue hier à Saint-Etienne, a décidé la grève à partir d'aujourd'hui.

HAVAS.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

que vous commettrez, je rejeterai quelques poignées de neige sur votre tête et je m'en irai. Vous mourrez de froid, mais, auparavant, le grand vautour qui tournoie là-haut, et qui s'est déjà régalé des pigeons que j'ai tués, descendra se percher sur votre crâne, vous crevera les yeux et vous arrachera la chair des joues.

Mordy verdit d'épouvante.

— Cette perspective vous effraie, reprit Ferrari après s'être tu un instant, pour permettre à son prisonnier de réfléchir sur ses menaces; je conviens qu'elle ne présente rien d'agréable. Il ne dépend que de vous de l'éviter: soyez vrai, précis, catégorique dans vos réponses et je vous délivrerai.

— Vous m'en donnez votre parole?

— Je vous la donne, et vous savez que, pour moi, parole donnée, c'est parole tenue.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 12 Mai 1891

3 0/0	94 70
3 0/0 nouveau	93 00
3 0/0 amortissable	94 70
4 1/2	104 55

Le journal le *Matin*, dans son numéro du 12 mai, parle de dissentiments qui auraient surgi dans le conseil d'administration de la Compagnie Générale Transatlantique.

Cette assertion est absolument inexacte, et la proposition d'un dividende de 30 fr. pour l'exercice 1890 a été votée à l'unanimité, après l'examen des comptes qui seront soumis prochainement à l'assemblée générale des actionnaires.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 4 10
— de 10 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Guignard

MM. les créanciers de la faillite du sieur Guignard, restaurateur, demeurant à Villebernier, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, à M. Proust, demeurant à Saumur, syndic de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 23 mai 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Chapin, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le commis-greffier, E. FORTIER.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE un jeune homme sachant bien écrire.

S'adresser au bureau du journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

obstacle. Cette avalanche s'entassa autour de vous; de sorte que vous voilà planté dans la neige comme une vulgaire asperge qu'on vient de repiquer dans la terre. La comparaison est peu flatteuse pour votre amour-propre, j'en conviens; mais elle est juste.

— J'espère bien que vous allez me délivrer ! dit Mordy.

— Oh! cela dépend de plusieurs choses, monsieur le baron Plock.

— Comment! Est-ce que vous auriez l'intention de me laisser mourir ici ?

— Cela dépend de vous, de votre docilité...

— De ma docilité ?

— Oui! L'avalanche a suspendu une conversation qui était à peine commencée. Nous allons la continuer... ou, pour mieux dire, l'entreprendre.

— Je ne consentirais à vous parler que lorsque vous m'aurez aidé à sortir de cette neige qui m'emprisonne.

— Vous aider à vous tirer de là, pour que vous me menaciez de me tuer! Non pas! Puisque, grâce à la neige, vous voilà garotté des bras et des jambes, je serais bien sot de vous délivrer. Vous avez des prétentions beaucoup trop élevées, mon cher baron, beaucoup trop

élevées pour l'humble position dans laquelle vous vous trouvez. Réfléchissez qu'étant réduit à l'impuissance, vous devez adopter un langage beaucoup plus modeste. Je vous y engage dans votre intérêt. Or, écoutez bien ce que je vais vous dire: je vais vous poser une série de questions auxquelles vous répondrez d'une façon très véridique, très précise, très catégorique. Dans le cas où vous auriez l'intention de me tromper, je vous avertis que je connais la plupart des réponses que vous aurez à faire à mes interrogations. Au plus petit mensonge que vous commettrez...

— Vous me casserez la tête d'un coup de revolver! interrompit Mordy d'un ton amer. En vérité, cet exploit vous sera facile à consommation, puisque je ne puis me défendre. Il vous couvrira de gloire.

— Pas d'appel à une sensiblerie que je ne possède pas! riposta sévèrement Ferrari. Quand un paysan trouve un loup pris au piège, il l'achève, il ne le délivre pas pour avoir la gloriole de le combattre libre. J'agirai de même avec vous, car vous êtes une bête venimeuse et je ne veux pas être mordu.

Mais vous ne m'avez pas laissé terminer ma phrase. Je reprends: au plus petit mensonge

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT
DE NEUVILLE, docteur en droit,
avoué à Saumur, 11, rue du
Temple.

EXTRAIT
D'un Jugement de sépara-
tion de corps.

D'un jugement par défaut rendu
par le Tribunal civil de Saumur,
le vingt-cinq avril mil huit cent
quatre-vingt-onze, enregistré, au
profit de Madame Héloïse Tessier,
épouse du sieur Charles Fonteneau,
ladite dame demeurant de
droit avec son mari, mais autori-
sée à résider provisoirement chez
le sieur Tessier, son père, meu-
nier, demeurant à Vihiers,

Contre : M. Charles Fonteneau,
ci-devant meunier, demeurant à
Vihiers et actuellement sans rési-
dence ni domicile connus en
France,

Il appert : que la dame Héloïse
Tessier a été déclarée séparée de
corps et de biens d'avec le sieur
son mari, sus-nommé.

Saumur, le douze mai mil huit
cent quatre-vingt-onze.

Pour extrait rédigé par moi,
soussigné, avoué de M^{me} Fonteneau.
F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE
NEUVILLE, docteur en droit,
avoué à Saumur, 11, rue du
Temple.

EXTRAIT
D'un Jugement de Divorce

D'un jugement rendu contradic-
toirement entre les parties ci-après
dénommées, par le Tribunal civil
de Saumur, le 29 janvier 1891,
enregistré et signifié,

Il appert : que la dame Marie
Chemineau, épouse du sieur Chal-
let, demeurant à Saint-Georges-
Châtelain, admise au bénéfice
de l'assistance judiciaire par déci-
sion du bureau de Saumur en date
du 18 décembre 1890,

Ayant pour avoué constitué M^e
Félix Coquebert de Neuville, doc-
teur en droit, avoué près le Tribu-
nal civil de Saumur, demeurant
dite ville, rue du Temple, n° 11,

A obtenu à son profit le divorce
contre le sieur Challet, son mari,
demeurant rue Chaussée-Saint-
Pierre, à Angers; ledit sieur Chal-
let ayant eu pour avoué dans l'ins-
tance M^e ALBERT, avoué à Saumur.

Pour extrait certifié conforme
par l'avoué soussigné.

Saumur, le mai 1891.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire
à Saumur.

A ADJUGER

PAR SUITE DE DÉCÈS

A Saumur, en l'étude et par le
ministère de M^e LELIÈVRE,

Le Lundi 1^{er} Juin 1891, à une
heure du soir,

La Jolie PROPRIÉTÉ
De L'HERMITAGE
SISE A BAGNEUX (PRÈS SAUMUR)

COMPRENANT : Maison de maître,
Écurie, Remise, Buanderie;
Jardins d'agrément et potager;
Clos de vigne rouge en plein
rapport.

JOUISSANCE DE SUITE

Mise à prix : 18,000 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, no-
taire à Saumur.

A VENDRE
CRÉANCE de 800 fr.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-
licencié à Saumur, rue du Mar-
ché-Noir, n° 12.

VENTE

Sur saisie immobilière
En un seul lot

De divers Immeubles

En nature de TERRES
et VIGNES

Sis commune d'Antoigné

L'ADJUDICATION aura lieu à la
barre du Tribunal, le Samedi
6 Juin 1891, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-
dra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en for-
me exécutoire d'un acte au rapport de M^e
Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, en date
du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-
vingt-deux, enregistré, contenant obligation
par les époux Allard-Reverdy, au profit du
sieur Henri Colleau fils, tous ci-après nom-
més, qualifiés et domiciliés;

Et par suite de la saisie immobilière pra-
tiquée suivant procès-verbal de Papin, huis-
sier à Montreuil-Bellay, en date du treize
février mil huit cent quatre-vingt-onze, en-
registré, dénoncé, visé et transcrit confor-
mément à la loi;

Et aux requête, poursuite et diligence de
M. Henri Colleau fils, propriétaire, demeurant
à Sanzières, commune du Puy-Notre-
Dame;

Ayant pour avoué M^e V. LE RAY, avoué
près le Tribunal civil de Saumur, y demeu-
rant rue du Marché-Noir, numéro 12, le-
quel est constitué pour lui sur la présente
poursuite de saisie et ses suites;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indi-
qués, procédé à la vente sur saisie immobi-
lière au plus offrant et dernier enchérisseur
des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme
exécutoire de l'obligation sus-relatée, M.
Henri Colleau a, par exploit de Papin, huis-
sier à Montreuil-Bellay, en date du premier
décembre mil huit cent quatre-vingt-dix,
enregistré et visé conformément à la loi,
fait commandement à Madame Louise Re-
verdy, veuve du sieur Jean Allard, cultiva-
teur, demeurant aux Sables, commune de
Saint-Martin-de-Sanzay, prisant en son nom
personnel que comme tutrice naturelle et
légitime des mineurs Joséphine, Célestine et
Joseph, ses trois enfants mineurs, d'avoir à
payer le montant en principal, intérêts et
frais de l'obligation sus-relatée.

A la suite de ce commandement demeuré
infructueux, le sieur Colleau a fait procéder,
par le ministère du même huissier, à la sai-
sie immobilière des immeubles appartenant
à la débitrice tant en son nom personnel
qu'en qualité, ainsi qu'il résulte d'un pro-
cès-verbal en date du treize février mil huit
cent quatre-vingt-onze, enregistré et visé,
ledit procès-verbal dénoncé à Madame veuve
Allard, tant en son nom personnel qu'en
qualités, par exploit de Besnard, huissier à
Thouars, en date du dix-neuf février,
même mois, également enregistré et visé
conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit
de dénonciation ont été transcrits au bu-
reau des hypothèques de Saumur, le
cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze,
volume 47, numéros 19 et 20.

La lecture et la publication du cahier des
charges dressé par M^e LE RAY, avoué, ont
été faites à l'audience des criées du deux
mai mil huit cent quatre-vingt-onze, et l'ad-
judication a été fixée au six juin mil huit
cent quatre-vingt-onze.

DÉSIGNATION
ET MISE A PRIX
Commune d'Antoigné

LOT UNIQUE

1^o Un morceau de vigne, à la Petite-Voie,
contenant environ six ares trente centiares,
numéro 278, section D du cadastre, joi-
gnant au midi M. Milon, au nord M. Au-
bineau;

2^o Un morceau de terre, au Chauffeau,
contenant environ six ares neuf centiares,
numéro 1083, section F, joignant au levant
veuve Oudry, au couchant Gibouin, d'un
bout un chemin;

3^o Un morceau de vigne, dans les Rodets,
contenant environ huit ares trente centia-
res, numéro 1269, section F, joignant au
midi M. Servant, au nord veuve Fleuriault,
et d'un bout un chemin;

4^o Un morceau de terre, à la Saulne,
contenant environ treize ares cinquante
centiares, numéro 173, section D, joignant
au nord Pellerin, d'un bout le chemin de la
Petite-Voie;

5^o Un morceau de terre, situé au Champ-
Doussain ou la Casse-à-Pitreau, contenant
environ neuf ares, numéro 1527, section E,
joignant au couchant M. Girardeau, au le-
vant André Allard;

6^o Un morceau de terre, situé au même
lieu, contenant environ huit ares, numéro
1530, section F, joignant au levant Rideau,
d'un bout un chemin;

7^o Un morceau de terre, situé au même
lieu, contenant environ deux ares soixante-
dix centiares, numéro 1531, section E, joi-
gnant au levant Rideau, d'un bout un che-
min;

8^o Un morceau de vigne, situé au La-
fond, contenant environ trois ares trente
centiares, numéro 110, section F, joignant
au couchant Pascal, d'un bout Chevalier;

9^o Un morceau de terre, situé à l'Écor-
ché, contenant environ neuf ares, numéro
1070, section E, joignant au levant un
chemin, au couchant Reveilleau;

Et 10^o Un morceau de vigne, aux Chaf-
faux, contenant environ sept ares, numéro
1122, section F, joignant au levant le che-
min de Lernay à Antoigné, au nord M.
Maitreau.

Mise à prix, outre les charges, deux
cents francs, ci..... 200

Nota. — Il est déclaré ici, conformément
aux dispositions de l'article 696 du Code
de procédure civile, modifié par la
loi du 21 mai 1858, que tous ceux
du chef desquels il pourrait être pris ins-
cription sur lesdits immeubles saisis, pour
raison d'hypothèque légale, devront requé-
rir ces inscriptions avant la transcription du
jugement d'adjudication, et que faute par
eux de ce faire dans ledit délai et icelui
passé, les immeubles dont s'agit passeront
aux mains de l'adjudicataire francs et libres
de toutes charges de cette nature non ins-
crites.

Les enchères ne pourront être portées
que par le ministère d'avoués exerçant
près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à
Saumur, rue du Marché-Noir, n°
12, poursuivant la vente;

2^o Au Greffe du Tribunal civil
de Saumur, où se trouve déposé
le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur,
le onze mai mil huit cent quatre-vingt-
onze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le onze mai
mil huit cent quatre-vingt-onze, f° 32, c° 17.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes,
décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire
à Saumur.

A ADJUGER

A Saumur, en l'étude et par le
ministère de M^e LELIÈVRE, notaire

Le Mardi 19 Mai 1891, à une
heure du soir

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Varrains

Convenable pour habitation de
maître et pour le commerce

COMPRENANT : Maison d'habitation,
hangars, écuries, vastes caves,
jardins anglais et potager, pièce
d'eau.

Mise à prix : 8,000 fr.

Jouissance au 1^{er} Octobre 1891

S'adresser à M^e LELIÈVRE, no-
taire.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen,
n° 21 bis. (143)

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une Domestique
ou un Ménage.

S'adresser au bureau du journal.

A L'AGE D'OR

21 bis, rue du Puits-Neuf, SAUMUR

SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES

ROBES & MANTEAUX pour ENFANTS
RUBANS & DENTELLES

CORSETS POUR DAMES ET ENFANTS

PRIME OFFERTE A TOUT ACHETEUR

Vente au Comptant, Escompte 5 0/0

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de
Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année
des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-
ment avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de
réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis
une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce 0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.20
Coulommier, — — 0.80	Roquefort (s ^o des caves), — 1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, — 0.95
	Emmenthal extra, — 1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par
l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises).
Le 1/2 kil., 2 f. 90
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.